

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
.....  
REGION DU NORD  
.....  
DEPARTEMENT DE LA BENOUE  
.....  
COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA  
.....  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
.....  
DIRECTION DES ÉTUDES, DES PROJETS ET  
PROGRAMMES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
.....  
NORTH REGION  
.....  
BENOUE DIVISION  
.....  
GAROUA URBAN COUNCIL  
.....  
GENERAL SECRETARIAT

DIRECTORATE OF STUDIES, PROJECTS AND  
PROGRAMMES

DÉCISION MUNICIPALE N° 000010/DM/SG/CU/GA/DEPP/2024 PORTANT  
ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°  
N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 1/30/2024 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN ESPACE MARCHAND (ESPACE GRILLADE) DANS LA VILLE  
DE GAROUA, DEPARDEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

LE MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA, AUTORITÉ CONTRACTANTE

Vu la constitution ;  
Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2020 portant Code Général des Collectivités  
Territoriales ;  
Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008, portant organisation Administrative de la  
République du Cameroun ;  
Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de  
Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs  
Services ;  
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
modifié et complété par le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu les dispositions du décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère  
des Marchés Publics non modifiées par le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant  
Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de  
Soumission et les frais d'achat des DAO ;  
Vu l'arrêté n° 143/CAB/PM du 29 août 2007 mettant en vigueur les DTAO pour la  
Passation des marchés ;  
Vu l'arrêté n° 022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des  
Consultants Individuels ;  
Vu l'arrêté n° 005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2013 portant création des Commissions  
Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu L'Arrêté n°00000132/A/MINDEVEL du 04 juillet 2023, constatant l'élection du Maire de la Ville de Garoua à l'issue de la session extraordinaire du Conseil de la Communauté du 26 Mai 2023 dans la Communauté Urbaine de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés publics ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres - National Ouvert N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 1/302/2024 pour les travaux de construction d'un espace marchand (espace grillade) dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DÉCIDE :

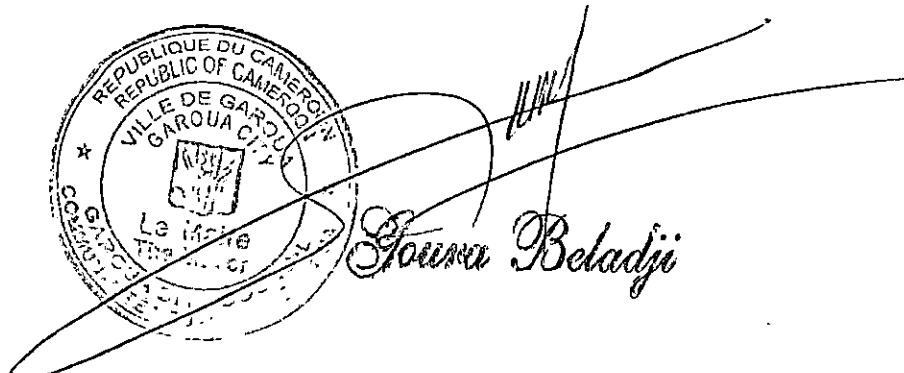
**Article 1er** : Le Marché objet du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 1/302/2024 pour les travaux de construction d'un espace marchand (espace grillade) dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord est attribué à l'entreprise ETS ALI BABA, Tel 699 04 54 43 pour un montant TTC de 107 192 334 FCFA et un délai d'exécution de cinq (05) mois.

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Garoua le ....19 MARS 2024...

Le Maire de la ville de Garoua

AMPLIATIONS :  
- DR/MINMAP/NORD  
- ARMP/NORD  
- PDT/CIPM/CUG  
- ATTRIBUTAIRES  
- AFFICHAGE  
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
.....  
REGION DU NORD  
.....  
DEPARTEMENT DE LA BENOUË  
.....  
COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA  
.....  
SECRETARIAT GENERAL  
.....  
DIRECTION DES ETUDES, DES PROJETS ET  
PROGRAMMES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
.....  
NORTH REGION  
.....  
BENOUË DIVISION  
.....  
GAROUA URBAN COUNCIL  
.....  
GENERAL SECRETARIAT  
.....  
DIRECTORATE OF STUDIES, PROJECTS AND  
PROGRAMMES

**COMMUNIQUE N° Q.I.C/AONO-002/CU/GA/DEPP/2024 PORTANT PUBLICATION  
DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 1/302/2024 POUR LES  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE MARCHAND (ESPACE GRILLADE)  
DANS LA VILLE DE GAROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUË, REGION DU  
NORD.**

Le Maire de la ville de Garoua, Autorité Contractante, communique :  
Par Décision N° Q.I.C/DM/SG/CU/GA/DEPP/2024 du 1/03/2024, l'Appel d'Offres  
National Ouvert N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 1/302/2024 pour les travaux  
de construction d'un espace marchand (espace grillade) dans la ville de Garoua,  
Département de la Bénoué, Région du nord est attribué selon le détail ci-après.

N°	Numéro Appel d'Offres	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
01	N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 1/302/2024	ETS ALI BABA, Tel 699 04 54 43	107 192 334	05 MOIS

Par ailleurs, ladite entreprise est priée de prendre attache avec la Direction des Etudes, des Projets et des Programmes de la Communauté Urbaine sise au bâtiment de l'ancienne Direction des Services Techniques dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication de la présente Décision pour les modalités d'établissement du Marché y afférent.

Garoua, le ....1..9..MARS..2024.....  
Le Maire de la ville

AMPLIATIONS:  
- DR/MINMAP/NORD  
- ARMP/NORD  
- PDT-CIPM  
- SOUMISSIONNAIRES  
- AFFICHAGE  
- CHRONO/ARCHIVES

